

Mesdames, Messieurs les Députés et Sénateurs,

Nous vous informons qu'afin d'avertir nos concitoyens des risques que vont nous faire courir les « vaccins » COVID fabriqués par un bricolage génétique effectué par des apprentis sorciers, le rapport du CRIIGEN en fichier attaché est diffusé massivement sur les réseaux sociaux.

Ce rapport est téléchargeable sur leur site internet :

<https://criigen.org/rapport-dexpertise-sur-les-vaccins-genetiquement-modifie/>

Le CRIIGEN a réalisé une étude de 10 pages sur les risques considérables que ces nouveaux types de vaccins **ADN recombinés** et **ARN** vont nous faire courir sous prétexte de nous protéger du COVID. Que va-t'il se passer après l'injection de ces « vaccins » **OGM** sur le génome de notre organisme, celui de nos enfants, le vôtre et ceux de votre famille après 6 mois ou 3 ans comme dans l'exemple ci-dessous sur des enfants, si ces morceaux d'ARN de Moderna ou de Pfizer **modifient notre ADN et le rende fou ?**

Mutagenèse insertionnelle ou modification de l'épigénétique ? Cancer , leucémie comme évoqué dans le rapport du Criigen, maladie auto-immune ou autre ?

Voici un extrait du paragraphe 3.2. *Le risque de mutagenèse insertionnelle (génotoxicité) :*

« En 2002, trois ans après un essai de thérapie génique (chez des enfant atteints d'une immunodéficience sévère due à une mutation sur un gène du chromosome X) utilisant un virus à ARN génétiquement modifié comme vecteur, deux des 10 enfants traités ont développé une leucémie due à l'insertion de l'ADN réparateur délivré par le vecteur viral à proximité d'un proto-oncogène (gène de cancer), provoquant une perturbation sévère de l'expression de celui-ci . »

ou bien

« Plusieurs études ont montré les effets de mutagenèse insertionnelle provoqués par différentes familles de virus à ARNs (dont le VIH). De même, plusieurs études réalisées chez des souris ont montré que la délivrance de gènes par des vecteurs dérivés du virus adéno-associé (AAV, petit virus à ADN non pathogène) résultent en une mutagenèse insertionnelle.

En 2016, une étude sur les effets génotoxiques des vecteurs viraux dérivés du VIH et du AAV, utilisés à des fins de thérapie génique, conclut que « *une connaissance approfondie de la biologie virale et des progrès en génétique cellulaire sont nécessaires pour élucider la nature de la sélection des sites d'intégration des vecteurs viraux et les risques associés* ».

Ces vaccins ne sont plus des VACCINS mais des Thérapies Géniques pour individus sains !

Avant de prendre une lourde responsabilité au nom de vos concitoyens sur une quelconque proposition d'obligation vaccinale préconisée par d'éventuels pseudo conseillers médicaux, lisez ce rapport et diversifiez vos sources d'informations scientifiques !

Il serait également opportun pour vous de relire, ou lire, le préambule de notre constitution de 1946 afin de vous rappeler que **votre pouvoir est limité** :

"Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. Il réaffirme solennellement les droits et libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République."

et notamment de l'alinéa 11 :

"11. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, **la protection de la santé**, [..]"

Notre constitution, pour laquelle nos ancêtres se sont battus il y a 200 ans, ne vise pas la **destruction de la santé** mais la **protection de la santé** !

Si le rapport du CRIIGEN ne suffit pas à vous convaincre, notre bloc constitutionnel vous rappellera que le fait d'être élu Député ou Sénateur de NOTRE République n'est pas un "chèque en blanc" qui vous autorise à voter une loi nous obligeant à nous faire INJECTER des vaccins OGM dans les veines !